



Ville de LORRAINE

Service de l'urbanisme et de l'environnement
33, boul. De Gaulle, Lorraine (Québec) J6Z 3W9
Tél.: (450) 621-8550 poste 224
Courriel : urbanisme@ville.lorraine.qc.ca

DEMANDE D'URBANISME POUR MODIFICATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT PRINCIPAL (POUR CCU)

1 - ADRESSE:

--

2 - VALEUR DES TRAVAUX:

--

\$

3 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR:

Nom:	Prénom:
Adresse: No.: Rue:	No. Appartement:
Ville:	Code postal:
Téléphone: -Domicile: () -	-Cellulaire: () -
Courriel :	

4 - IDENTIFICATION DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S):

Cochez ici si identique au demandeur.

Nom:	Prénom:
Nom:	Prénom:
Adresse: No.: Rue:	No. Appartement:
Ville:	Code postal:
Téléphone: Domicile: () -	Cellulaire: () -
Courriel :	

5 - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR:

Cochez ici si identique au demandeur.

Nom:	
Adresse: No.: Rue:	No. Appartement:
Ville:	Code postal:
Téléphone: () -	Télécopieur: () -
No. de licence:	Date d'expiration de la licence:
Personne ressource:	Téléphone: () -
Courriel :	

6- DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LA DEMANDE:

- Plan de construction si modification de la structure (ex. pour l'ajout d'un avant-toit)
- Perspective en couleurs de la façade
- Échantillon(s) des nouveaux matériaux de finition extérieure (la marque, le modèle et le nom de la couleur doivent être précisés)
- Copie du devis, soumission ou contrat signé avec l'entrepreneur
- Une (1) copie du certificat de localisation

7 - INFORMATION SUR LE BÂTIMENT:

A		Éléments existants	Matériau:	Couleur exacte:
Rez-de-chaussée	Préciser l'orientation du clin			
		Revêtement(s) en façade:		
		Revêtement(s) sur les côtés :		
		Revêtement(s) à l'arrière:		
Étage	Revêtement(s) en façade:			
		Revêtement(s) sur les côtés :		
		Revêtement(s) à l'arrière:		
	Fenêtres élévation avant :			
	Fenêtres élévations latérales :			
	Fenêtres élévation arrière :			
	Porte d'entrée principale :			
	Porte(s) de garage :			
	Porte patio :			
	Autre porte :			
	Toiture :			
	Autre élément décoratif (volets, colonnes etc.) :			
B		Nouveaux éléments	Matériau:	Couleur exacte:
Rez-de-chaussée	Préciser l'orientation du clin			
		Revêtement(s) en façade:		
		Revêtement(s) sur les côtés :		
		Revêtement(s) à l'arrière:		
Étage	Revêtement(s) en façade:			
		Revêtement(s) sur les côtés :		
		Revêtement(s) à l'arrière:		
	Fenêtres élévation avant :			
	Fenêtres élévations latérales :			
	Fenêtres élévation arrière :			
	Porte d'entrée principale :			
	Porte(s) de garage :			
	Porte patio :			
	Autre porte :			
	Toiture :			
	Autre élément décoratif (volets, colonnes etc.) :			

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente et que toutes les informations nécessaires à l'étude de mon dossier sont véridiques. Je reconnais que toutes les informations manquantes peuvent engendrer un retard à l'étude de mon dossier et/ou à l'émission du permis.

Signature(s) du (des) demandeur(s)

Date

Signature(s) du (des) propriétaire(s) si différent

Date

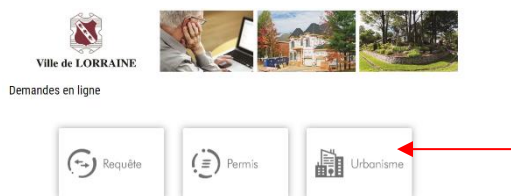
DEMANDE D'URBANISME POUR MODIFICATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT (Feuillet informatif)

Afin que nous puissions étudier votre dossier et par la suite, le soumettre au Comité consultatif d'Urbanisme, nous vous invitons à compléter le document ci-joint. Tout projet de nouvelle construction, d'agrandissement ou de modification extérieure demande l'approbation du Comité.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Date du Comité : Le Comité consultatif d'Urbanisme se réunit une fois par mois et ce, le **dernier mardi de chaque mois**. Le Comité fait habituellement relâche le mois de décembre.

Date limite du dépôt : Toute demande doit être déposée au plus tard, **le deuxième jeudi précédant la séance du Comité**. Pour ce faire, vous devez compléter la demande d'urbanisme sur notre site internet et y joindre vos documents (tout document dépassant la capacité maximale doit être envoyé par courriel à urbanisme@ville.lorraine.qc.ca).



Frais d'étude :
Pour une nouvelle construction : 200\$
Pour un agrandissement : 50\$
Pour toute modification extérieure : 50\$

DEMANDE D'ÉTUDE

Afin de procéder à l'étude de votre dossier, vous devez remettre toutes les informations requises et compléter le présent document. Une information, un document ou un échantillon manquant pourrait retarder la présentation de votre dossier au Comité et par conséquent, l'émission du permis.

Nous vous rappelons qu'aucun travail ne peut être débuté sans avoir obtenu les approbations et le permis nécessaires. Si une telle situation est constatée, une amende pourrait vous être émise.